

Université impériale. Projet de décret pour régulariser l'instruction et la réception des officiers de santé.

Numéro d'inventaire : 1979.25311 (1-2)

Auteur(s) : Guillaume Dupuytren

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Université impériale

Imprimeur : Fain, imprimeur de l'Université impériale

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1811 (vers)

Description : Feuilletés cousus, sans couverture. 2 exemplaires.

Mesures : hauteur : 245 mm ; largeur : 201 mm

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)
Médecine, pharmacie

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 32+32

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

COMMISSION
SPÉCIALE.

M. DUPUYTREN,
RAPPORTEUR.

PROJET DE DÉCRET

POUR RÉGULARISER L'INSTRUCTION ET LA RÉCEPTION
DES OFFICIERS DE SANTÉ,

Présenté conformément à l'art. 188 du décret du 15 novembre 1811.

NAPOLÉON, etc.

Voulant mettre à exécution l'art. 188 de notre décret du 15 novembre 1811, ainsi conçu : « Le conseil de » l'Université présentera un projet de décret pour » régulariser l'instruction et la réception des officiers » de santé ; » sur la proposition du conseil de notre Université Impériale, et le rapport de notre ministre de l'intérieur, notre conseil d'état entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

ART. 1^{er}.

Il sera créé, dans le ressort de chacune des académies de notre Université Impériale, une école secondaire de médecine et de chirurgie, pour servir à l'instruction des officiers de santé.

